

académie
Rouen



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

Le recteur de l'académie de Rouen

Le préfet de l'Eure

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Objet : Journée de mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté dans l'ensemble des établissements scolaires de la région Haute-Normandie.

P.J. : information des familles - les bons réflexes en cas d'accident majeur

Dans le cadre de la journée internationale pour la réduction des catastrophes, le rectorat et les préfetures de l'Eure et de la Seine-Maritime organisent une nouvelle édition de la **journée de mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)**, qui se déroulera le **jeudi 10 octobre 2013, de 10H00 à 11H00**. Le scénario privilégié cette année sera celui d'un accident de transport de matières dangereuses.

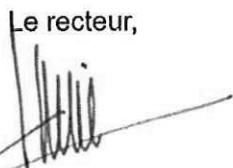
L'objectif d'un PPMS est de préparer la communauté scolaire à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur afin d'assurer la sauvegarde des élèves et de l'ensemble des personnes se trouvant à l'intérieur de l'établissement en attendant l'arrivée de secours.

Cet exercice annuel de sécurité civile permet de souligner la nécessité d'un entraînement régulier aux conduites à tenir en cas d'événement majeur, qu'il soit naturel ou technologique. Il participe ainsi à l'effort constant de prévention des risques majeurs mené dans la région Haute-Normandie.

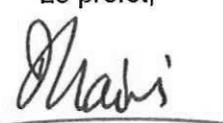
Les établissements scolaires sont responsables des élèves et le PPMS est la meilleure réponse en cas d'événement majeur pour protéger vos enfants. La journée de mise en œuvre des PPMS a pour but d'améliorer cette organisation en s'entraînant aux gestes adaptés.

En cas d'événement réel, le respect des consignes figurant dans le document joint est le garant de la sûreté des enfants et d'une gestion de crise efficace.

Le recteur,


Claudine Schmidt-Lainé

Le préfet,


Dominique SORAIN